



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Loi Blanquer : cinq organisations syndicales demandent aux députés de ne pas la voter en l'état

Alors qu'il devait s'articuler autour de l'obligation d'instruction ramenée à 3 ans, le projet de loi dit Blanquer "*Pour une école de la confiance*" est devenu, au fur et à mesure de ses évolutions, un texte qui bouleverserait le fonctionnement du système éducatif sans faire la preuve de progrès :

- création d'établissements publics des savoirs fondamentaux sans accord des communautés éducatives,
- réforme de la formation des enseignants,
- fin de l'évaluation indépendante des politiques éducatives,
- cadeaux financiers pour l'école privée.

Ce projet de loi s'est même affranchi de discussions préalables de par les nombreux amendements intégrés, tant parlementaires que gouvernementaux.

Il prépare d'autres réformes profondes pouvant être décidées par ordonnances ou textes réglementaires.

L'ensemble des organisations syndicales FSU, UNSA Éducation, Sgen-CFDT, Ferc-CGT et SNALC dénonce cette méthode verticale ne pouvant que cristalliser les tensions, et à nouveau bousculer l'école dans un contexte qui nécessite apaisement et implication de l'ensemble des acteurs.

En conséquence, elles s'adressent solennellement aux députés et leur demandent de ne pas voter cette loi en l'état.

Paris le 19 février 2019